

*Courrier mail du 14 12 2013 de Patrick SCHLATTER avec reprise des citation de Jean TASTET (en Bleu).*

Jean,

Pourrais-tu (les membres du CD et moi) nous éclaircir sur ton attitude ?

Tu écris « A défaut de long discours et en toute simplicité, tu trouveras ci dessous une partie du mail que je t'ai envoyé hier concernant cette même demande puisque je suis maintenant trésorier du CFAM. Que tu me contournes pour avoir le CR et bilan du CFAM n'est pas très plaisant!!! »

Je ne contourne personne, c'est Nelly qui m'écrit pour me dire je la cite « En voyant que le fonctionnement allait être mise à jour par le trésorier actuel, je pense (pour je ne sais quelle raison) un groupe de personne a tout fait pour ne pas que le système voit le jour. »

Ce qui en clair signifie, ce qui est reproché à vos prédécesseurs c'est le manque de clarté et notamment des comptes, fort bien, donc je me dis c'est super, on va enfin y voir clair et au final je vois que les membres du CD n'ont pas plus que moi accès à l'info sur les comptes de résultat, mais pourquoi ? « Tu m'écrits Je préfère les démarches franches. » alors que nous caches-tu ?

Je reprends ton propos au sujet de la comptabilité, « Non, je ne peux pas et ne veux pas te faire suivre ce type de document. Ce sont des documents qui ne se divulguent pas de la sorte sans être certain de savoir où ils vont atterrir ». Je ne comprends pas depuis quand le compte de résultat et le bilan ne pourraient pas être portés à la connaissance des adhérents, sommes nous considérés comme juste bons à cotiser ?

Vous dites que vous souhaitez faire toute la lumière sur des années d'obscurantisme (ça me paraît plutôt sain et j'approuve) mais en même temps, pour la première fois de son histoire, le CFAM ne veut pas rendre public les comptes, quel est au juste le problème ?

Puisque le SNAM et le CFAM sont deux identités juridiques différentes, elles ont donc leurs propres statuts et leurs propres comptabilités ; si je lis correctement ce que tu écris, le SNAM n'aurait-il pas eu « la main un peu lourde » sur les refacturations des mises à dispositions des salariés et dans ce cas une « O.D » pourrait permettre de rééquilibrer la situation ?

Que comptez vous faire concrètement pour sauver le CFAM ?

Enfin, Ma lettre « Avenir du SNAM » du 11 décembre 2013 s'adresse aux membres du bureau avec copie aux membres du CD.

Ma lettre « Avenir du CFAM » du 12 décembre 2013, je ne l'avais adressé qu'aux membres du bureau, pour éviter toute polémique.

Je lis que tu désires la porter à la connaissance des membres du CD puisque tu y fais référence je la remets donc en copie.

Comme ça plus personne ne pourra dire, on ne savait pas et chacune et chacun prendra ses responsabilités face au mandat que nous (les adhérents) leur avons confié, je reste convaincu de l'intégrité de tous les membres du CD, par contre, à te lire, je commence à avoir des doutes en ce qui te concerne.